



**ACADÉMIE DE STANISLAS**  
**Séance solennelle de remise des prix du dimanche 20 janvier 2019**  
**Hôtel de Ville de Nancy**

**Prix littéraire lorrain Georges Sadler attribué à Antoine Follain**

Notre académie a souhaité récompenser du prix Sadler l'ouvrage d'Antoine Follain, publié aux éditions l'Harmattan, ayant pour titre : **Le crime d'Anthoine** et comme sous-titre : Enquête sur la mort d'une jeune femme dans les Vosges au XVIIe siècle.

Il s'agit évidemment d'une « enquête historique », menée suivant toutes les règles de l'art, portant sur un événement de très peu d'importance par lui-même, mais très significatif par ce qu'il révèle d'une société ancienne. Nous sommes dans la micro-histoire. Elle nous permet d'avoir une vue plus juste du passé, en nous plaçant dans des situations banales, où nous aurions pu nous trouver, si nous avions vécu à l'époque. Mais en même temps, c'est une sorte de roman policier, car l'auteur nous révèle à la fin une explication très convaincante de la psychologie et de la conduite de l'assassin, en s'appuyant sur des indices signalés dans le procès, mais que l'on n'avait pas cherché à interpréter.

J'avoue avoir été un peu agacé au début par les longs préambules qu'on nous oblige à lire avant d'entrer dans le vif du sujet, que j'aurais aimé découvrir avec une âme plus naïve, avant d'entrer dans les détails de longs commentaires. Mais je me suis vite rendu compte qu'il était difficile de procéder autrement, en raison des particularités géographiques, sociales et juridiques du Val de Liepvre, où se situe l'histoire. Les procédures juridiques étaient très complexes, et pas toujours respectées. Il faut accepter cette longue initiation érudite avant de s'y sentir à l'aise.

Quand a franchi ce cap, soit à la fin de la première partie de l'ouvrage, on entre dans le vif du sujet et nous sommes constamment tenus en haleine par un récit mené avec beaucoup de talent. Les circonstances du procès sont examinées une à une, en comparant avec d'autres procès de la même époque, notamment ceux de sorcellerie et en ne se bornant pas aux pièces de la procédure, mais en examinant aussi en détail les frais entraînés par le procès et l'exécution, ainsi que la vente des biens du condamné, ce qui est d'une excellente méthode. On ne peut s'empêcher de frissonner au récit détaillé des modes de supplice utilisés alors, mais c'est pour mieux nous montrer l'effet qu'on souhaitait alors produire sur la population.

La dernière partie satisfait à notre exigence de rationalité. Nous voulons savoir pourquoi le crime a été commis, alors qu'au XVIIe siècle, on se contentait de juger un acte, sans se préoccuper des motivations. L'explication proposée par Antoine Follain, qui conclut à un acte prémédité du coupable, alors qu'on aurait pu croire au départ à l'acte de colère d'une brute impulsive, paraît très convaincante.

Au total, il s'agit d'une très belle réussite, où l'érudition est mise au service d'un récit minutieux et riche d'enseignements. Je ne crois pas qu'on puisse faire mieux dans ce genre de reconstitution historique et je suis sûr que notre regretté collègue Cabourdin l'aurait beaucoup appréciée. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion de récompenser un travail de cette qualité.

Jean-Claude Bonnefont, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas